

## liste de manuels de droit administratif

Par **mathou**, le **02/01/2008** à **13:56**

Bonjour à toutes et tous ! 

Beaucoup demandent des conseils sur les livres à acheter à la fac.

Vous trouverez ici une liste non exhaustive de manuels de droit administratif. Afin de vous permettre d'avoir une vue plus large des ouvrages proposés, vous y trouverez un sommaire et un avis personnel gentiment donné par l'un des membres du forum.

Mais n'oubliez pas : si votre livre doit couvrir le programme étudié en cours, vous êtes libres de choisir celui qui vous convient le mieux, par son écriture, sa présentation, son prix... Attention à prendre la dernière édition de votre livre, le droit change et les réformes vont vite.

N'hésitez pas à proposer les livres que vous aimez 

Je propose de récapituler les livres/logiciels ici ( Kath ) :

**[size=150:104be005] [b:104be005]Logiciel de droit administratif[/b:104be005][[/size:104be005] ( Dalloz Etudes CDROM 2008 ) ( 24 euros )**



Présenté par **[color=red:104be005]Katharina[/color:104be005]**

- ce logiciel comporte à la fois le Code administratif mais également le lexique des termes juridiques et 20 dossiers de TD

**[b:104be005]- avis personnel[/b:104be005]** : le Code administratif ne sert absolument pas, mais le lexique des termes juridiques est utile, et les 20 dossiers de TD sont hyper complets, beaucoup de doctrine à consulter je ne regrette absolument pas cet achat qui m'a beaucoup aidé pour insérer de la doctrine dans mes TD afin d'élargir les sujets.

**[b:104be005]- public visé[/b:104be005]** : étudiants en deuxième année de droit

**[size=150:104be005][b:104be005]Cours de droit administratif[/b:104be005][[/size:104be005], Jacqueline Morand-Deville, 9e Montchrestien, 872 pages (32 euros)**



Présenté par [color=red:104be0o5]Katharina[/color:104be0o5]

[b:104be0o5]- sommaire[/b:104be0o5]

Première partie : Cadre de l'action administrative

Chapitre 1 : la juridiction administrative

Chapitre 2 : l'administration centrale

Chapitre 3 : l'administration locale

Deuxième partie : fins et moyens de l'action administrative

Chapitre 4 : le principe de légalité

Chapitre 5 : les actes administratifs unilatéraux

Chapitre 6 : les contrats de l'administration

Chapitre 7 : le service public

Chapitre 8 : la police administrative

Troisième partie : contrôle et sanctions de l'action administrative

Chapitre 9 : les interventions du juge judiciaire dans le contrôle de l'action de l'administration

Chapitre 10 : la procédure administrative contentieuse, le recours pour excès de pouvoir

Chapitre 11 : la responsabilité administrative

[b:104be0o5]- avis personnel[/b:104be0o5] : Pour moi, si vous ne devez acheter qu'un seul livre en droit administratif, c'est CE LIVRE, il est terriblement bien expliqué, et aide aussi bien aux TD qu'aux révisions, sans oublier que c'est également un excellent outil méthodologique ( plan de cas pratiques, commentaires d'arrêts, dissertations corrigés ) il aide également beaucoup pour faire les fiches d'arrêts, bref, LE livre.

[b:104be0o5]- public visé[/b:104be0o5] : étudiants en deuxième année et concours public

[color=red:104be0o5]Avis de Juliette[/color:104be0o5] :

[b:104be0o5]avantages[/b:104be0o5]: récents, explique et détaille très bien la jurisprudence, donne qq exemples de sujets.

[b:104be0o5]inconvenients[/b:104be0o5]: le cours n'est pas forcément fort détaillé. Les correction des sujets ont qq fois des plans ac 3 parties ou 3 sous- parties

[size=150:104be0o5][b:104be0o5]Le GAJA (Grands Arrêts de la Jurisprudence Administrative)[/size:104be0o5][b:104be0o5], Long, Weil, Braibant, Delvolvé, Genevois, 16e, Dalloz, 998 pages ( 36 euros )

[img:104be0o5]<http://www.droitonline.com/matieres/gaja-dalloz-2003.jpg>[/img:104be0o5]

Présenté par [color=red:104be0o5]Katharina[/color:104be0o5]

[b:104be0o5]- sommaire[/b:104be0o5]

Arrêts commentés :

Blanco, Pelletier, Prince Napoléon, Pariset, Cadot, Cames, Association syndicale du canal de Gignac, Casanova, Compagnie nouvelle du gaz de Deville-lès-Rouen, Commune de Nérès-les-Bains, société immobilière de Saint-Just, Terrier, Lot, Botta, Tomaso Grecco, Martin, Syndicat Seguery-Tivoli, Syndicat des patrons-coiffeurs de Limoges, Compagnie des chemins de fer de l'Est et autres, Abbé Olivier, Thérond, Compagnie générale française des tramways, Anguet, Lafage, Abbé Bouteyre, Société des granits porphyroïdes des Vosges, Boussuge, Téry, Gomel, Camino, Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux, Heyriès, Epoux Lemonnier, Dames Dol et Laurent, Renault-Desrozières, Labonne, Société commerciale de l'Ouest

africain, commune de Monséjour, De Robert Lafrégeyre, Septfonds, Couitéas, Rodière, Despujol, chambre syndicale de commerce en détail de Nevers, société des autobus antibois, Deberles, Benjamin, Thépez, Action française, Jamart, Demoiselle Bobard et autres, Société anonyme des produits laitiers « La Fleurette », Caisse primaire « aide et protection », Montpeurt, Bouguen, Dame veuve Trompier-Gravier, Moineau, Caisse départementale d'assurances sociales de Meurthes-et-Moselle, Commune de Saint-Priest-la-Plaine, D'aillières, Compagnie générale des eaux et Dame Veuve Aubry, Société du journal « L'Aurore », Consorts Lecomte, Ministre de l'agriculture contre Dame Lamotte, Dehaene, Comité de défense des libertés professionnelles des experts-comptables brevetés par l'état, Société des concerts du Conservatoire, Daudignac, Laruelle et Delville, Préfet de la Guyane, Teissier, Barel, Effimieff, Epoux Bertin, Société « le Béton », Trésor Public contre Giry, Rosan Girard, Syndicat général des ingénieurs-conseils, Société « Les films Lutétia », Société Frampar, ministre des travaux publics contre Consorts Letisserand, Rubin de Servens et autres, Canal, Robin et Godot, Société entreprise Peyrot, compagnie générale d'énergie radioélectrique, compagnie Air-France contre époux Barbier, Crédit foncier de France contre Demoiselle Gaupillat et dame Ader, Ministre de l'équipement et du logement contre Ville Nouvelle-Est, SAFER d'auvergne et ministre de l'agriculture contre Bernette, GISTI (78 ), ministre de l'intérieur contre Cohn-Bendit, Mme Menneret, Conseil de la concurrence, Compagnie Alitalia, Nicolo, Compagnie financière et industrielle des autoroutes, GISTI (90), Epoux V, Hardouin et Marie, Commune de Morsang-sur-Orge, Koné, Société Lambda, Société Million et Marais, Sarran Levacher et autres, Président de l'Assemblée nationale, Didier, Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire, GIP-HIS, commune de Venelles, Kress, Ternon, Ministre de la défense contre Diop, Papon, Mme Duvignères, Mme Popin, Association AC !, Société KPMG et autres, société Arcelor Atlantique et Lorraines et autres.

Ces arrêts sont complètement commentés, et un nombre incalculable d'autres arrêts sont traités au seing de ces commentaires, idéal pour trouver la portée de presque TOUS les arrêts.

[b:104be0o5]- avis personnel[/b:104be0o5] : personnellement j'ai trouvé le GAJA très compliqué au début je n'arrivais pas à m'en servir, puis au deuxième semestre ça va beaucoup mieux et je le trouve finalement très utile et incontournable, il aide réellement pour trouver de bon plans et comporte de sacrés élargissements pour réaliser ses TD. Attention toutefois à bien rechercher son plan personnel avant de le lire, sinon on risque d'être tenté de reprendre le plan proposé par le GAJA.

[b:104be0o5]- public visé[/b:104be0o5] : étudiants en deuxième année et concours public, indispensable pour la connaissance du droit public français puisqu'en droit administratif on n'utilise pas le code mais cet ouvrage jurisprudentiel.

[size=150:104be0o5][b:104be0o5]Mémento de la jurisprudence administrative[/size:104be0o5][b:104be0o5], Jean-Claude Ricci, 6e, Hachette Supérieur, les fondamentaux, 159 pages. ( 11 euros )

[img:104be0o5]http://multimedia.fnac.com/multimedia/images\_produits/grandes110/5/7/8/97820114578

Présenté par [color=red:104be0o5]Katharina[/color:104be0o5]

[b:104be0o5]- sommaire[/b:104be0o5]

Arrêts commentés ( avec plans pour chacun )

Blanco, Prince Napoléon, Pariset, Association syndicale du canal de Gignac, Maire de Nérises-Bains, Société immobilière de Saint-Just, Terrier, Tomaso Gecco, Martin, Syndicat des patrons-coiffeurs de Limoges, Deplanque, Compagnie des chemins de fer de l'Est et autres, Abbé Olivier, Compagnie générale française des Tramways, Anguet, Société des granits prophyroïdes des Vosges, BOussuge, Gomel, Camino, Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux, Heyriès, Epoux Lemonnier, Dames Dol et Laurent, Regnault-Desroziers, Labonne, Société commerciale de l'Ouest africain, Dames Cachet, Septfonds, Couitéas, Rodière, Despujol, Chambre syndicale du commerce en détail de nevers, Compagnie des tramways de Cherbourg, Benjamin, Action française, Etablissements Vézia, Jamart, Société anonyme des produits laitiers « La Fleurette », Caisse primaire « Aide et protection », Société « la cartonnerie et imprimerie Saint-Charles », Chambre syndicale des constructeurs de moteurs d'avions, Montpeurt, Bouguen, Dame Veuve Tromprier-Gravier, Moineau, Aramu, Caisse départementale d'assurances sociales de Meurthe et Moselle, Commune de Saint-Priest-la-Plaine, D'aillières, Compagnie générale des eaux dame veuve Aubry, Société du journal « l'Aurore », société « Hôtel du vieux-beffroi », consorts Lecomte, Demoiselle Mimeur, radiodiffusion française, Dame Lamotte, Dehaene, Société des concerts du conservatoire, Laruelle Delville, Syndicat régional des quotidiens d'Algérie, Préfet de la Guyane, Société intercopie, Barel, Naliato, Epoux Bertin, Rosan Girard, Distillerie de Magnac-Laval, Fourré-COrmeray, Syndicat général des ingénieurs-conseils, Société « les films Lutétia », Société Frampart et autres, Vannier, Consorts Letisserand, Rubin de Servens et autres, Godot, Commune de Gavarnie, Société entreprise Peyrot, dame veuve Mazerand, compagnie générale d'énergie radioélectrique, compagnie Air France contre époux Barbier, Société « Maison Genestal », crédit foncier de France contre demoiselle Gaupillat et Dame ader, Liberté d'association, société industrielle municipale et agricole des fertilisants humiques et de récupération, Denoyez et Chorques, Simmenthal, Groupement d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI 78 ), Cohn Bendit, droit de grève à la radio et à la télévision, validation d'actes administratifs, centre hospitalier de Lisieux, Union des assurances de Paris et autres, Menneret, Conseil de la concurrence, Société Nachfolger Navigation Compagny Limited et autres, Bureau de recherches géologiques et minières BRGM contre société Liloyd Continental, Conseil supérieur de l'Audiovisuel, Compagnie Alitalia, Département de la Moselle, Nicolo, Société « compagnie industrielle et financière des autoroutes Cofiroute SNCF, Factortame LTD, GISTI 90, Bourgeois, Zuckerfabrik Süderdithmarschen AG, Belgacem Babas, Francovich BONifaci et autres, préfets de Paris COFACE contre compagnie financière du CIC et de l'UE, SA Rothmans international France et Société Arizona Tobacco Products, époux V, Meyet, UNE et PPDA, Bianchi, Milhaud, RU de GB et Irlande du Nord, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Commune de Dreux, Commune de Cabourg, Commune de Morsang-sur-Orge, Préfet des Bouches-du-Rhône contre commune de Lambesc, Moussa Koné, Cayzeele, Préfet de police de paris contre TGI de Paris, société Million et Marais, Mme Lambert contre OGEC, Sarran Levacher et autres, Commune de Venelles M Morbelli, Mme Kress contre France, M. Ternon, Ministre de la justice contre Magiera, Commune de Porta, Mme Duvignères, Association AC ! et autres, Ministre des affaires sociales du travail et de la solidarité et syndicat national des huissiers de justice.

[b:104be0o5]- avis personnel[/b:104be0o5] : aïe mes doigts d'avoir tapé tout ça ^^ sinon livre très concis et bref, bien plus sympa que le GAJA pour commencer le droit administratif, mais qui ne donne que les idées essentielles pour les plans, autrement dit je le trouve insuffisant pour approfondir un devoir.

[b:104be0o5]- public visé[/b:104be0o5] : L2 licence droit, concours administratifs, idéal pour

comprendre rapidement les arrêts.

**[size=150:104be0o5][b:104be0o5]L'indispensable du droit administrative**  
[/size:104be0o5][b:104be0o5], Diane Roman, 2e, Studyrama Examen, 191 pages



Présenté par **[color=red:104be0o5]Katharina[/color:104be0o5]**

**[b:104be0o5]- sommaire[/b:104be0o5]**

Introduction :

définition du droit administratif

Histoire du droit administratif

Partie 1 : Les acteurs du droit administratif

1. l'administration active

2. le juge administratif

Partie 2 : les sources juridiques du droit administratif

1. les sources constitutionnelles

2. les sources internationales

3. les sources jurisprudentielles

Partie 3 : les procédés de l'action administrative

1. l'activité administrative

2. les actes juridiques de l'administration

Partie 4 : le contrôle juridictionnel de l'administration

1. le contrôle de légalité

2. l'engagement de la responsabilité de l'administration

Partie 5 : cas pratiques corrigés

**[b:104be0o5]- avis personnel[/b:104be0o5]** : livre concis qui peut éclairer de façon bien simple certaines notions du droit administratif, mais insuffisant pour les TD comme pour le cours. Par contre il y a des sujets d'examens corrigés, ça peut aider à réviser et à s'entraîner pour l'examen.

**[b:104be0o5]- public visé[/b:104be0o5]** : L2 droit, concours administratifs.

**[size=150:104be0o5][b:104be0o5]Droit administratif général[/size:104be0o5][b:104be0o5]**  
Gustave Peiser, Mementos 23e, Dalloz, 256 pages ( environ 11 euros )



Présenté par **[color=red:104be0o5]Katharina[/color:104be0o5]**

**[b:104be0o5]- sommaire[/b:104be0o5]**

Introduction générale

Chapitre 1 : l'administration

Chapitre 2 : le droit administratif

Chapitre 3 : évolution du droit administratif

Première partie : les actes administratifs

Chapitre 1 : la notion d'acte administratif  
Titre 1 : la compétence des autorités administratives  
Chapitre 1 : définition et caractères  
Chapitre 2 : le principe de légalité  
Titre 2 : les actes administratifs unilatéraux  
Chapitre 1 : l'élaboration  
Chapitre 2 : les effets : la force exécutoire  
Chapitre 3 : la classification des décisions unilatérales  
Titre 3 : les contrats administratifs  
Chapitre 1 : le critère des contrats administratifs  
Chapitre 2 : le régime juridique des contrats administratifs

Deuxième partie : l'organisation administrative  
Titre 1 : généralités sur les personnes publiques  
Chapitre 1 : la personnalité morale  
Chapitre 2 : les personnes morales de droit public  
Chapitre 3 : les rapports entre les personnes publiques  
Titre 2 : l'administration d'état  
Chapitre 1 : l'administration centrale  
Chapitre 2 : les agents locaux de l'administration d'état  
Titre 3 : les collectivités territoriales  
Chapitre 1 : les nouveaux rapports entre l'état et les collectivités territoriales  
Chapitre 2 : la région  
Chapitre 3 : le département  
Chapitre 4 : la commune  
Chapitre 5 : la collaboration entre collectivités locales  
Chapitre 6 : Paris, Lyon, Marseille  
Titre 4 : L'établissement public

Troisième partie : l'action de l'administration  
Titre 1 : Les modalités de l'action administrative  
Chapitre 1 : la police administrative  
Chapitre 2 : le service public  
Titre 2 : les conséquences dommageables de l'activité administrative ( la responsabilité )  
Chapitre 1 : caractères généraux  
Chapitre 2 : le partage de responsabilité entre l'administration et le fonctionnaire  
Chapitre 3 : la responsabilité de l'administration

Quatrième partie : la juridiction administrative et le contentieux administratif  
Titre 1 : les différentes juridictions administratives  
Chapitre 1 : le Conseil d'état  
Chapitre 2 : Les juridictions subordonnées au Conseil d'état  
Titre 2 : la délimitation du contentieux administratif  
Chapitre 1 : litiges échappant à la compétence des juges administratifs et judiciaires  
Chapitre 2 : la répartition des compétences entre le juge administratif et le juge judiciaire  
Titre 3 : le recours devant les juridictions administratives  
Chapitre 1 : la répartition des compétences à l'intérieur de la juridiction administrative  
Chapitre 2 : la procédure contentieuse administrative  
Chapitre 3 : les différents recours contentieux

[b:104be0o5]- avis personnel[/b:104be0o5] : Comme tout Mementos Dalloz, livre concis,

précis, idéal pour les révisions.

[b:104be0o5]- public visé[/b:104be0o5] : L2 droit, concours administratifs

[size=150:104be0o5][b:104be0o5]Droit administratif général[/size:104be0o5][b:104be0o5]  
Gilles Lebreton, 2007, environ 20 euros

[img:104be0o5]http://www.lgdj.fr/imgcouv/224/707/51/2247075126\_lib\_fiche.jpg[/img:104be0o5]

Présenté par [color=red:104be0o5]Juliette[/color:104be0o5]

[b:104be0o5]- avis personnel[/b:104be0o5] : récent, prix pas trop élevé, explique bien le cours. Inconvénient : ne fait que citer la jurisprudence ( ne détaille pas les faits, le problème de droit, la motivation...), ne donne pas d'exemples de sujets.

[b:104be0o5]- public visé[/b:104be0o5] : L2 droit, concours  
administratifs[/color][b:104be0o5]

Par **juliette**, le **02/01/2008** à **19:55**

Voilà les différents livres que j'aime bien

\*Cours de droit administratif

J. Morand-Deville

Paru 2007

prix: un peu + de 30 euros

avantages: récents, explique et détaille très bien la jurisprudence, donne qq exemples de sujets.

inconvénients: le cours n'est pas forcément fort détaillé. Les correction des sujets ont qq fois des plans ac 3 parties ou 3 sous- parties

\* Droit administratif général

Gilles Lebreton

Paru en 2007

prix: un peu + de 20 euros.

avantages: récent, prix pas trop élevé, explique bien le cours.

inconvénient (par rapport au livre précédent): ne fait que citer la JP ( ne détaille pas les faits, le pb de droit, la motivation...), ne donne pas d'exemples de sujets.

En conclusion je trouve le premier mieux pour préparer les TD et analyser la JP et le second mieux pour comprendre le cours.

Par **bob**, le **02/01/2008** à **20:31**

<http://www.blogdroitadministratif.net/index.php/Biblio>

et en recherchant bien sur le blog, on doit trouver d'autres conseils bibliographique.

Par **deydey**, le **09/10/2008** à **11:34**

[url:31t2b34m]http://www.amazon.fr/Droit-administratif-Didier-Truchet/dp/2130536506[/url:31t2b34m]

Dès que j'aurais l'occasion de le compulsier davantage, je vous en ferais une critique. Il a l'air très bien conçu, et peut-être moins rébarbatif que d'autres manuels de droit administratif.

Par **SedLex**, le **03/06/2010** à **09:01**

Bonjour,

Est-ce que quelqu'un connaît le "Droit Administratif", de Gaudemet paru dans la collection "Manuels" chez LGDJ?

Je pense l'acheter pour voir en quoi consiste le Dt Administratif, mais j'aimerais que quelqu'un me donne son avis avant.

Merci,

Par **Franck**, le **19/07/2010** à **23:36**

Quelqu'un aurait-il un avis sur ce manuel ?

<http://www.amazon.fr/Droit-public-g%C3%A9n%C3%A9ral-Didier-Truchet/dp/2130536506>

:shock:

Il traite de tout Image not found (http://www.blogdroitadministratif.net/images/emojis/shock.png), droit constit, droit adminif et finances publiques. Ce qui me ferait un bon outils de base pour mon M2 ~~

Par **x-ray**, le **21/07/2010** à **10:19**

Bonjour Franck,

Je ne connais pas CE livre en particuliers, mais généralement, les manuels de "droit public général" sont plutôt destinés aux personnes qui vont passer des concours. C'est d'ailleurs ce que dit la quatrième de couverture :

"Ce manuel de droit public général, dont le contenu correspond pour l'essentiel aux matières de droit public enseigné dans le cadre du SEUG "droit" avec quelques incursions en licence, [b:n8o38isc]a été pensé, construit et rédigé notamment à l'intention des candidats aux différents concours de la Fonction publique[/b:n8o38isc]"

J'ai utilisé un manuel analogue après le DEA pour tout revoir en vue d'un concours. C'est fait pour ça. Mais c'est un survol...

OR, en M2, on va attendre de toi bien autre chose qu'un survol des matières, surtout si c'est un Master recherche que tu entreprends. Au contraire même, tu va plutôt devoir approfondir que survoler.

En conséquence, et ce n'est que mon avis, mieux vaut te lancer dans la lecture de traités plutôt que de manuels. Bon, il est vrai qu'aujourd'hui, les manuels légers pour étudiants pressés se vendent mieux que les gros traités. Donc les éditeurs s'en détournent...A défaut, relis le GAJA en long en large et en travers...

Après, ce n'est que mon avis. Et si tu as réellement besoin de reprendre les bases, peut-être qu'un survol te suffira.

Bon travail

Par **Franck**, le **21/07/2010** à **17:48**

:p

Merci de ces conseils Xray Image not found or type unknown

Je suis évidemment d'accord avec toi.

Mais justement, si je m'intéresse à ce manuel en particulier, c'est parce que ca ne me semblait pas un survol.

Et effectivement, pour l'avoir feuilleté, c'est un énorme manuel de 1400 pages très détaillé.

A ce que j'en ai vu pour l'instant, je le recommande, il ressemble à une véritable bible Image not found or type unknown

, je suis sous le charme.

:p

Je pense donc me l'acheter Image not found or type unknown l'ultime problème étant le prix assez corsé ^^.